

★ **PRESTATIONS**

I) OPÉRATEUR DE CHANTIER

Durée : 14 heures (2 jours)

Public : Personnel opérateur de chantier = Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.

Objectifs :

- ◆ Être acteur de la prévention
- ◆ Participer à la démarche de prévention dans l'entreprise

II) ENCADREMENT DE CHANTIER

Durée : 35 heures (5 jours)

Public : Personnel d'encadrement de chantier = Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.

Objectifs :

- ◆ Connaitre le risque amiante
- ◆ Mettre en œuvre les mesures de prévention adaptées
- ◆ Repérer les situations anormales, et référer à l'encadrement technique en cas de difficultés particulières
- ◆ Manager la prévention des risques

III) ENCADREMENT TECHNIQUE

Durée : 35 heures (5 jours)

Public : Personnel d'encadrement technique = L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Objectifs :

- ◆ Connaitre le risque amiante
- ◆ Conduire la démarche prévention du risque amiante
- ◆ Assurer la traçabilité des opérations
- ◆ Être capable de définir la conduite à tenir dans les situations d'urgence et de la faire appliquer
- ◆ Informer et former les salariés

★ **Réglementation :**

Activités définies à l'article R4412-144 du Code du travail. Arrêté du 23 février 2012 définit les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante pour toutes les entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante.

★ **Organisation :**

Dates, horaires et lieu :

- En intra (groupe de 6 à 12 pers) : au choix de l'entreprise

- En inter (inscription individuelle) : voir planning

Formateur : François QUIVOURON, ancien responsable de désamiantage, formateur et maître d'œuvre aux risques amiante.

Pré requis : attester de l'aptitude médicale

Recyclage : tous les 3 ans

